

Garantie du système de fenêtres Concerto blanc tout PVC

Toutes les composantes de PVC sont garanties pour une période de 20 ans contre le jaunissement et la déformation.

La quincaillerie est garantie pour une période de 5 ans contre tout défaut mécanique.

L'opérateur (mécanisme d'ouverture) est garanti pour une période de 5 ans.

Pour les fenêtres livrées à partir du 1^{er} janvier 2016, tous les thermos sont garantis pour une période de 10 ans. Cette garantie protège contre la formation d'un film ou d'un dépôt de poussière sur les surfaces internes du vitrage (entre les verres), causée par un manque d'étanchéité du joint (descellement - non par bris de verre) et constituant une obstruction appréciable de la vision.

Le bris de verre dû à des changements de température (bris thermique) est garanti pour une période d'un an.

Garantie du système de fenêtres Concerto hybride Aluminium / PVC

Toutes garanties s'appliquant à la fenêtre tout PVC s'appliquent aussi à la fenêtre hybride aluminium / PVC.

La préservation de la couleur et du lustre sont garantis pour une période de 5 ans sans décoloration et changement de lustre marqué.

L'adhérence de la couleur est garantie pour une période de 25 ans.

Garantie sur portes en acier

La porte en acier et le fini (peinture) ont une garantie de 20 ans.

La quincaillerie a une garantie d'un an.

La poignée de marque Weiser a une garantie à vie sur le mécanisme et le fonctionnement.

Les vitraux ont une garantie de 10 ans contre le descèlement et de 5 ans contre la décoloration sévère (sérigraphie). Les vitraux avec store intégrés ont une garantie de 5 ans contre le descèlement mais le mécanisme a une garantie de 10 ans.

Conditions

Il n'y a aucune garantie sur les fenêtres en Stock

La main d'œuvre a une garantie d'un an, après cette période des frais de service vous seront chargés pour toute réparation effectuée sur place.

Portes et Fenêtres L.G.C. inc. se réserve le droit d'annuler la garantie de toute pièce advenant le cas d'une utilisation abusive ou d'une mauvaise installation.

Toute garantie sera honorée sur présentation de la facture d'achat seulement.

Veillez lire attentivement les recommandations au verso

Recommandations

Il est recommandé de toujours garder une bonne circulation d'air sur la surface intérieure du vitrage afin de réduire les contraintes thermiques et éviter les bris. Par temps froid, éloigner les stores, rideaux et draperies. Pour empêcher la concentration de chaleur sur le vitrage, éviter d'y apposer tout carton, papier, affiche ou objet décoratif. Les enduits ou films appliqués après l'installation annuleront la garantie. Les sources d'air chaud doivent être placées à un minimum de 50 mm du vitrage et ne doivent pas être dirigées directement vers celui-ci. Les verres teintés ou à motifs demanderont une plus grande précaution puisqu'ils s'échauffent sensiblement plus que les verres clairs lorsqu'ils sont exposés au soleil. Assurez-vous de bien suivre ces recommandations afin de prévenir les bris thermiques.

La condensation sur la surface du vitrage isolant à l'intérieur d'une pièce est le premier signe visible d'un degré d'humidité ambiante trop élevé. Vous devez contrôler cette condensation afin d'éviter la moisissure et augmenter votre confort. Il est recommandé de réduire le pourcentage d'humidité lorsque la température extérieure est froide.

Pour plus d'information veuillez consulter le dépliant de la société canadienne d'hypothèque et de logement : L'air et l'humidité – Guide du propriétaire – Problèmes et solutions – No 61227